

L'UDITE lance une étude de droit comparé européen sur le statut de dirigeant territorial

En sa qualité de membre de l'Union des Dirigeants Territoriaux Européens (UDITE) qui regroupe les dirigeants des administrations locales de quinze pays de l'Union Européenne, et qui bénéficie du statut officiel d'Observateur auprès du

Congrès des Pouvoirs Locaux du Conseil de l'Europe depuis Novembre 2003, le SNDGCT a initié des contacts professionnels avec le Conseil de l'Europe à Strasbourg et le Comité des Régions à Bruxelles pour les sensibiliser au rôle

tenu par les dirigeants territoriaux dans la mise en application du principe d'autonomie locale en Europe et à la nécessité de mieux connaître les caractéristiques de la fonction de DGS dans les 27 pays de L'UE.

> A l'issue de la conférence européenne qui s'est tenue les 17 et 18 janvier 2008 à Strasbourg sur le thème : « l'exécutif élu et le dirigeant territorial : un binôme à l'équilibre fragile », cette idée s'est effectivement structurée afin de lancer une étude de droit comparé avec l'appui des différentes instances professionnelles des dirigeants territoriaux et le concours de deux réseaux universitaires sollicités pour leurs expertises sur ces sujets. A savoir le Groupement de Recherche sur l'Administration Locale en Europe (GRALE) dont le Directeur et Gérard MARCOU et les Entretiens Universitaires Réguliers pour l'Administration en Europe (EUROPA), dont le Secrétaire général est Michel SENIMON.

Nous n'en sommes qu'aux prémices et chacun comprendra qu'il n'est pas aisé de se lancer dans une pareille initiative qui a l'ambition de dépasser la simple compilation de monographies sur la question, en affinant le zoom sur la fonction de dirigeant territorial au-delà des études déjà réalisées sur le statut des agents des administrations locales en Europe. L'objectif est de publier cette étude à partir de décembre 2010, sur la base d'un questionnaire qui sera diffusé dans le panel des pays retenus.

Ce questionnaire aborde les différentes facettes de la fonction de dirigeant territorial :

- les modalités de son recrutement et de la gestion de sa carrière ;
- la nature et les limites de ses compétences ;
- le partage des responsabilités avec l'exécutif élu ;
- l'organisation de la profession ;
- les évolutions notables dans les caractéristiques de l'organisation de la profession de dirigeant territorial.

L'appui de deux réseaux universitaires de renom va permettre de valider la démarche scientifique, de croiser les regards avec les différents réseaux professionnels et de don-

ner une photographie assez complète de situations très disparates.

Les observations actuelles montrent en effet **une carte de l'Europe coupée en deux**. Au Nord, on trouve très majoritairement une fonction publique d'emploi privilégiant le recrutement contractuel. Dans ces pays, les administrateurs héritent d'importantes délégations de compétences. Ce modèle se développe aujourd'hui dans les pays de l'Est, hormis principalement la Lituanie et la Hongrie. Au Sud de l'Europe - hormis l'Italie - la fonction publique de carrière est répandue. Elle privilégie le recrutement sous statut. Les élus y acceptent moins facilement de se départir de leurs compétences.

Une autre ligne partage l'Europe : il s'agit du rôle qu'occupe le dirigeant territorial dans le management des projets et des ressources humaines. Dans ces domaines, les pays scandinaves et les Pays-Bas privilégient la concertation avec les subordonnés dans le cadre de structures de prise de décision peu formalisées. A l'inverse, les pays de l'Europe du Sud se caractériseraient davantage par le choix de processus de décision plus autocratiques accompagnés de structures de consultation davantage finalisées mais plus paternalistes.

Si elles demeurent réelles, les différences entre le Nord et le Sud de l'Europe auraient tendance à s'atténuer en raison de « l'hybridation » des systèmes de l'emploi et de la carrière. En outre, le management est aujourd'hui, dans la plupart des pays, moins directif et propice à une implication des équipes.

En terme d'évolution du rôle du dirigeant territorial, celui-ci est investi d'un rôle stratégique d'intégrateur et de médiateur à la position charnière qui est la sienne, à la croisée de la sphère politique et de l'administration et à la convergence des multiples champs professionnels que rassemble la collectivité locale.



Par ailleurs, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe a décidé de conduire une réflexion sur les relations institutionnelles entre l'organe exécutif politique et les responsables administratifs au niveau local dans ses pays membres. Le Congrès a donc manifesté son intérêt pour soutenir cette recherche complémentaire, en suggérant d'élargir le champ d'observations à quelques situations typiques dans d'autres pays membres du Conseil de l'Europe.

Enfin, la mobilisation des différents acteurs va permettre d'éditer un document de référence sur la question. La signature d'une convention de partenariat le samedi 21 mars 2009 lors du dernier bureau national et en marge du salon de l'emploi public à Paris avec le GRALE et EUROPA, puis le 28 mars à Strasbourg à l'occasion d'un comité exécutif de l'UDITE a donné le signal de départ effectif pour la réalisation de cette étude.

Rendez vous est fixé en décembre 2010 pour les conclusions des différentes observations...

Coordination de l'étude : Didier DURAF-FOURG - Conseiller spécial du Président du SNDGCT et Vice Président de l'UDITE et Benoît HANNART - Conseiller juridique.

Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Portugal, République Tchèque et Royaume Uni.